BULLETIN de février 2021

Madame, Monsieur,

En ce début d'année, je tenais à remercier toutes celles et tous ceux qui soutiennent St-Simon Environnement en adhérant à l'association.

La situation sanitaire nous interdit les réunions publiques, aussi avons-nous décidé de reporter l'Assemblée Générale de l'association au mois de juin, en espérant que nous pourrons vous accueillir pour échanger de vive voix.

Pour l'heure, les échanges avec la mairie se poursuivent en vidéoconférence la plupart du temps, mais le travail continue. La prochaine réunion des associations composant le Bureau de quartier aura lieu le 17 mars. Quand à la prochaine commission de quartier ouverte à tous les habitants, il faudra attendre une amélioration sanitaire pour pouvoir l'organiser.

T. BARBERO, Président de St-Simon Environnement

Collèges

Vue de la cour de récréation du collège.

Le CD31 nous a invités à visiter le chantier du collège en construction sur le terrain de NXP. Le gros œuvre a bien avancé, les isolants sont en cours de pose et la réception du chantier est prévue pour fin octobre 2021. **Le collège ouvrira le 1er septembre 2022**.

Sectorisation :

Le futur secteur de recrutement du collège de St-Simon sera arrêté à l'issue d'un dialogue citoyen qui débutera en septembre 2021.

La définition du secteur devra répondre aux objectifs d'équilibre démographique et sociaux pour l'ensemble des collèges du sud-ouest toulousain conformément aux engagements du Conseil départemental pris pour améliorer la mixité sociale des collèges.

Le projet :

- Collège de type 600 à la capacité maximale de 720 élèves de 6 011 m² avec logement de fonction pour l'agent d'accueil,
- Plateau sportif,
- Parking intérieur pour le personnel d'une capacité de 58 places, intégrant 12 bornes de recharge de véhicules électriques

- Stationnements bus et véhicules légers, piste cyclable et dépose minute.
- Parking deux-roues couvert et sécurisé de plus de 100 emplacements, pour les élèves et le personnel

Les points forts du projet :

- Bâtiment à énergie positive (BEPOS),
- Recours aux énergies renouvelables : chauffage et rafraîchissement réalisés par pompe à chaleur eau/eau glycolée sur champ de sondes géothermiques (32 sondes de 150 m de profondeur) ; installation photovoltaïque en toiture, en autoconsommation.
- Confort hivernal assuré par la qualité de l'enveloppe et des équipements de chauffage performants.
- Confort d'été : protections solaires (éléments verticaux mobiles en façade), rafraîchissement du bâtiment par la géothermie (geocooling) en période chaude.
- Qualité de l'air intérieur : mise en œuvre exclusive de matériaux intérieurs peu émissifs, protection contre les polluants extérieurs par la mise en œuvre de filtres sur les prises d'air neuf et débits de renouvellement d'air généreux en période d'occupation.
- Préservation des ressources en eau : récupération des eaux de pluie des toitures réutilisées dans les toilettes des élèves.
- Offre pédagogique et qualité fonctionnelle : le collège bénéficiera entre autres d'une salle culturelle de 150 m² équipée d'une scène, pour les activités artistiques.

Collège Guilhermy :

Les travaux de terrassement et de voirie ont démarré sur le terrain du collège Guilhermy, situé entre l'Arc-en-ciel et la Ramée.

L'ouverture du collège est toujours prévue pour le 1er septembre 2022.

Réunion de travail avec Mme Ochoa le 3 février

Nous avons pu échanger avec la maire de quartier en visioconférence sur les sujets suivants :

- Installation d'une antenne de la police municipale : Mme Ochoa nous a confirmé l'implantation en 2021 d'une permanence de la police municipale probablement dans le local situé contre la mairie de quartier. La date exacte et les modalités ne sont pas encore définis, mais cela doit se faire cette année.
- Propriété du 17 rue Réguelongue : Mme Ochoa a demandé à la Direction des opérations immobilières de la Métropole d'évaluer le bien. Nous avons pu entrer en contact avec un héritier de l'ancienne propriétaire qui ne serait pas hostile à une vente à la collectivité.
  Nous espérons que cette procédure pourra aboutir pour sauver cette maison de caractère et son parc.
- Modification du PLUi-H (Plan d'urbanisme) : les ateliers de concertation publique auront lieu entre mai et juin, pour une mise en application attendue du nouveau PLUi-H en juin 2022.
  Notre demande de mise en place d'un Coefficient d'Emprise au Sol dégressif est étudiée de près. Il s'agirait d'augmenter la constructibilité des petits terrains pour favoriser la construction de maisons et de la baisser sur les grands terrains pour inciter au découpage parcellaire plutôt qu'à la vente à la promotion immobilière.
- OAP Guilhermy : Mme Ochoa rencontre une fois par mois les responsables de l'OAP Guilhermy. Nous avons insisté sur la nécessité d'y stopper la densification galopante, même si les services techniques de la Métropole ont prévu le contraire.
  Nous avons demandé des modifications du PLUi-H en ce sens et nous espérons que la Maire de quartier les appuiera.
- Groupe scolaire Guilhermy 2 : les prévisions du service éducation semblent démontrer qu'un 5ème groupe scolaire ne sera pas nécessaire avant plusieurs années.
- Locaux commerciaux à Guilhermy : 2 locaux seraient en cours d'acquisition par des professions paramédicales. Nous avions suggéré que la mairie achète l'un des deux autres locaux toujours en vente pour y réaliser une salle associative.
  La mairie se dirige plutôt vers l'utilisation par les associations, d'une salle située dans l'enceinte de l'école, qui possède un accès direct vers l'extérieur.
  Il faudra dans ce cas réaménager la salle et en particulier y installer des sanitaires.

Pour les deux commerces encore en vente, personne n'a manifesté d'intérêt et notre demande d'un lieu de vie de type boulangerie-café se heurte à l'absence de candidat acquéreur. Le service commerces de la mairie essaie de trouver une solution avec des commerçants déjà implantés à St-Simon qui seraient intéressés par l'ouverture d'un deuxième point de vente à Guilhermy.
Un achat par la collectivité avec location à un commerçant pourrait s'envisager.

- Aménagement du ch du Loup : les acquisitions foncières nécessaires à l'aménagement entre le ch Neuf et le ch du Renard ont été lancées. La procédure est longue, mais nécessaire pour pouvoir sécuriser les usagers de ce chemin.
- Poteau EDF ch de Canto : la procédure d'enfouissement du réseau EDF entre le ch Neuf et la rue du Cimetière est lancée. Le but est de supprimer le poteau EDF en béton que vous n'avez pas pu manquer si vous avez emprunté ce chemin.
- Mise en place d'une période de test de mise en sens unique Canto-L et Renard (entre Loup et le ch Neuf) : les retours des riverains qui ont répondu à l'enquête sont en majorité favorables à l'expérimentation.
  A partir de ces données et de l'étude fournie par le pôle territorial une décision sera prise prochainement par la mairie.
- Tisseo : une réunion avec Tisseo est organisée le 10 mars pour évoquer les problématiques de desserte du quartier.
  Nous souhaitons remettre sur la table les problèmes de saturation des bus aux heures de pointe mais aussi la manque de liaison transversale entre la route de Seysses et la route de St-Simon
- Maison à l'angle de Canto et Renard : l'achat de cette maison par la collectivité a été acté. Sa destruction permettra de réaménager et de sécuriser ce carrefour situé à proximité de l'école Canto-L.
  Seule la maison sera acquise par la commune, le restant du terrain a été divisé en 3 lots qui accueilleront des maisons individuelles.
- Éclairage de la piste cyclable entre P. Bert et le ch de Basso-Cambo : le principe est validé et l'étude technique a été lancée pour prévoir un éclairage qui ne gênera pas les riverains.
- Pistes cyclables Liffard-Eisenhower et Deldi-Renard : le pôle territorial étudie ces deux projets de piste (voir l'article et les illustrations plus loin)

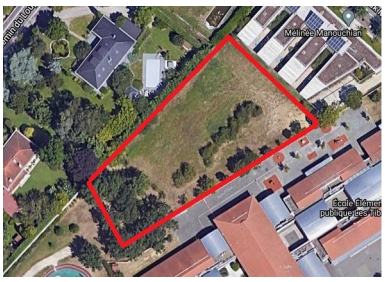

- Terrain vide derrière l'école des Tibaous : le service de l'éducation a renoncé à installer un bâtiment modulaire sur ce terrain, qui sera utilisé pour des sorties par la maternelle.

  Nous avons insisté sur la nécessité de sécuriser réellement les accès à cette parcelle enclavée qui jouxte le city-stade.

- Racks pour les vélos à l'intérieur de l'école Canto-L : l'installation a été réalisée.
- Salle associative des Tibaous : la nouvelle salle située dans le bâtiment en cours de construction rue Manoukian a été achetée par la mairie.
  Elle sera plus pratique que la salle provisoire qui n'était pas très fréquentée. Il faut maintenant que les habitants se l'approprient, dès que la situation sanitaire le permettra.
- Parcours santé aux Tibaous : les équipements sportifs du théâtre de verdure aux Tibaous vont être installés à partir de mars.
- Jardin Pilhak : nous avions demandé que l'on installe des ressorts pour fermer automatiquement les portails d'accès au parc qui est très apprécié des touts-petits. Des panneaux demandant aux usagers de refermer les portes vont être installés. Cela sera-t-il suffisant ?
- Taxe d'aménagement à taux majoré (TAM) : Mme Ochoa a porté notre demande d'équité entre les quartiers auprès de M. Moudenc et Briand (adjoint aux Finances).
  Le dossier avance et nous devrions avoir des réponses sur une possible évolution de cette fiscalité en mars.

Aire de jeux de Guilhermy

Tout près du parking de l'école Guilhermy, l'aire de jeux a été mise en service.

Les retours des enfants et parents sont très positifs et le matériel installé semble de bonne qualité.

Urbanisme

Pour le mois de janvier, seuls 2 permis de maison individuelle ont été accordés sur le quartier.

<u>45 ch du Loup :</u> le promoteur qui envisageait de construire 18 logements a souhaité nous présenter son nouveau projet qui ne porte plus que sur 13 logements, en présence du service de l'Urbanisme.
L'avis rendu par St-Simon Environnement a été identique à celui du représentant du Collectif de défense du quartier : même avec 13 logements, le promoteur reste dans une logique de logements collectifs dont le quartier est suffisamment pourvu.
Nous avons donc donné un avis négatif (qui n'est que consultatif) et demandé que l'on revienne au projet initial qui était un découpage en 6 parcelles, dans la continuité du lotissement voisin rue de Parecelse.

Projet Nuances Vinci

Nous avons repris contact avec les responsables du projet Nuances situé sur les terrains de NXP afin de préciser quelques points :

- La 2ème aire de jeux a été validée et un modificatif du permis d'aménager va être déposé en ce sens
- Concernant les commerces qui doivent être implantés, une réunion entre la mairie et Vinci aura lieu le 8 mars
- La mairie a accepté de baisser le pourcentage de Logements Locatifs Sociaux de 35% à 25% en échange d'une augmentation du pourcentage de logements en Accession Sociale qui sera porté à 20%.

Pistes cyclables

Une piste cyclable est prévue depuis des années entre le ch Liffard et Eisenhower. L'emplacement réservé traverse les terrains Cap Gemini et un accord n'a pas encore été trouvé avec le propriétaire. Nous avons proposé un nouveau tracé plus direct que le pôle territorial est en train d'étudier (voir ci-dessus).	Ce projet de piste qui permettrait de rejoindre le collège est en cours d'étude par le pôle. Nous l'avions proposé il y a plusieurs années, mais l'arrivée du collège devrait accélérer sa réalisation.

A Guilhermy, la desserte du futur collège par une piste cyclable nous paraît indispensable. Les plans actuels d'aménagement de la voirie ne permettent pas de savoir où vont passer les vélos pour rejoindre le collège.
Le Collectif et SSE ont demandé que cette problématique soit étudiée dès maintenant pour réserver les emprises d'une piste.

Voirie et déplacements

Les rapporteurs des 3 ateliers circulation/déplacements ont remis leurs conclusions au pôle territorial. De nombreuses propositions d'aménagements ont été proposées dans tout le quartier et les avis des habitants ont été pris en compte.

Elles doivent être présentées à la Maire de quartier avant leur mise en application.

On peut citer parmi les propositions :

- Installation de potelets anti-stationnement sur les trottoirs proches de l'école Guilhermy
- Demande d'étude pour installer un feu à déclenchement au croisement Bayes-Tucaut
- Installation d'un plateau-ralentisseur au croisement Canto-L et Tucaut.
- Continuité de la piste cyclable du stade jusqu'à Réguelongue
- Modification de la poche de stationnement devant le boulodrome pour prévoir une zone de rabattement
- Implantation de plusieurs passages protégés rue Las Brugues, ch de Basso-Cambo, rue Darboussier, Réguelongue, Dhuoda
- Amélioration de la sécurité rue Tino Rossi et rue du Thibet
- Suppression d'une poche de stationnement ch Neuf située trop près du carrefour avec Canto
- Matérialisation de la piste cyclable existante ch du Loup
- Tracé de places de stationnement rue J. Weber
- Étude de la mise en sens unique de la rue Réguelogue entre Bayes et la route de St-Simon pour pouvoir créer un vrai trottoir et sécuriser les cyclistes
- Étude des pistes cyclables Dhuoda/Renard et Liffard/Eisenhower
- Création d'un trottoir et de passages protégés devant le théâtre de verdure des Tibaous
- Suppression d'une écluse rue Réguelongue

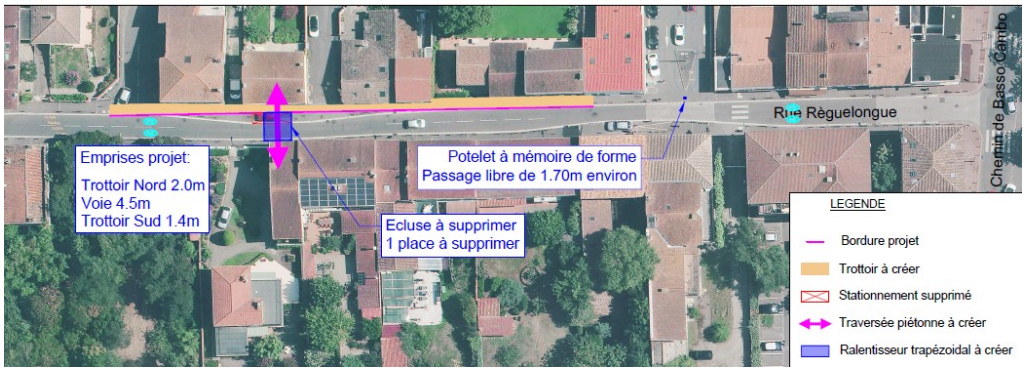

- Sécurisation du croisement Dhuoda/Monlong

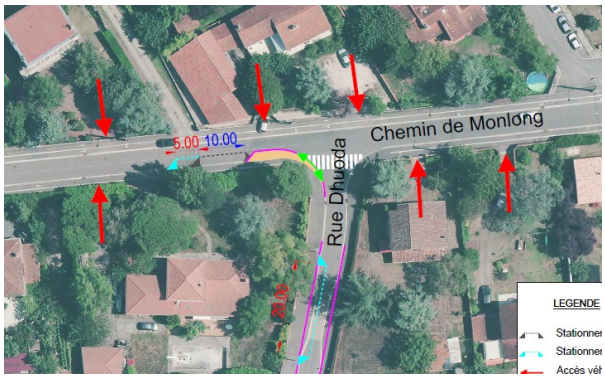

Souvenirs...

Au hasard de la consultation de Google Maps, voici ce que l'on peut trouver en ce moment à St-Simon, souvenir d'une époque pas si lointaine. Saurez-vous reconnaître ce site ? (un indice se cache dans la photo...)

Incinérateur

En collaboration avec le comité du quartier Lafourguette, nous avons demandé à rencontrer V. Terrail-Noves maire de Balma qui occupe les fonctions de Président du Decoset (organisme gérant les déchets de la Métropole).

Voici le contenu du mail que nous lui avons adressé :

Monsieur le Président,

Au cours de la dernière réunion de la commission de suivi du site de la SETMI qui s'est tenue le 18 juin 2019, les représentants du syndicat mixte DECOSET ont présenté succinctement le schéma de rénovation de l'usine d'incinération. Nous avons découvert à cette occasion le lancement d'une étude sur des projets d'investissement qui auront inévitablement des impacts sur la population résidente de nos quartiers, Lafourguette et Saint-Simon, dont l'urbanisation est sans cesse croissante, tout particulièrement à proximité de l'usine. Ces évolutions de la SETMI, usine dont les habitants subissent tous les jours des nuisances, génèrent de fortes inquiétudes d'autant qu'aucune action d'information ou de concertation n'a, jusqu'à présent, été réalisée.

Nos deux associations, l'Association des Habitants de Lafourguette et Saint-Simon Environnement, membres de la commission de suivi, soucieuses d'améliorer la qualité de vie dans nos quartiers, ont pu rencontrer M. Marc Péré, alors président de DECOSET pour obtenir des précisions. Les conclusions de l'étude n'étant pas disponibles à cette période n'ont pu nous être communiquées.

Nous n'avons pas eu, depuis, d'informations sur ce projet de modernisation du site même si M. Moudenc, que nous avions sollicité au cours de la campagne électorale, s'est engagé auprès de nous à ce que "plusieurs options soient étudiées : modernisation de l'usine ou construction neuve sur le site ou ailleurs".

La question du devenir de cette usine vétuste est une question centrale dans nos échanges avec les habitants. Nous avons noté que vous avez pleinement mesuré l'ampleur du chantier à engager en affirmant le tournant historique à prendre par DECOSET pendant votre présidence. C'est pourquoi nous souhaiterions vous rencontrer pour avoir des précisions sur le projet de modernisation de la SETMI et pour échanger sur l'avenir de l'usine et son intégration dans l'environnement urbain de nos quartiers.

Des habitants du ch du Renard nous ont fait part de nuisances sonores émises par l'incinérateur depuis plusieurs mois. Si vous en êtes également victimes, merci de nous écrire pour que nous puissions nous appuyer sur vos témoignages lors de cette rencontre.

PROCHAINES RÉUNIONS

Compte tenu des contraintes sanitaires, les réunions du bureau de St-Simon Environnement ont lieu en visio-conférence. La prochaine aura lieu le lundi 1er mars à 18h.

Vous pouvez nous soumettre des sujets ou questions par mail **: contact@saint-simon-environnement.org**

Adhésion à l'association

Si vous souhaitez devenir membre de l'association, vous pouvez régler votre cotisation (10 € par famille) par paiement avec votre carte bancaire, directement à partir du site internet : www.saint-simon-environnement.org, dans le menu « Adhésion ». Les adhésions se font annuellement par année civile.

Ou, plus traditionnellement en renvoyant le coupon ci-dessous :

BULLETIN D'ADHÉSION 2021

Merci de remplir le papillon ci-après en joignant un chèque de 10 € par famille à Saint Simon Environnement, Centre d'animation, 10 chemin de Liffard 31100 Toulouse

NOM :_____PRENOM :_____

Adresse électronique pour recevoir les bulletins mensuels: _____

Adresse postale : _____